Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260430-2026_06_07-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Morgane BERNARD, 1ère adjointe - M. Éric BRANDILY, 2ème adjoint - Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe - M. Alain BRARD, 4ème adjoint - M. Loïc MAUFRAIS - M. Olivier BLEUZÉ *(à partir de 20h25 - question n° 7)* - Mme Jessica MARCET - M. Jacques BERNARD - Mme Alexandra MARTA - Mme Anne-Laure DIDELOT - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON - Mme Isabelle LECORVAISIER - M. Michel LEFEUVRE.

Etaient absents : Mme Carole LEBULANGER, 5ème adjointe - M. Lawrence BARBIER.

Quorum : 16 (à 19h00)
17 (à partir de 20h25)

Pouvoirs : Mme Carole LEBULANGER à M. Patrice GAUTIER,
M. Lawrence BARBIER à Mme Morgane BERNARD.

Secrétaire de séance : M. Alain BRARD a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 17 avril 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 17 avril 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 30 avril 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 2 avril 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-06-07

Objet : Subvention de fonctionnement au CCAS d'Évran (2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-06-06 du 30 avril 2026 portant approbation du budget prévisionnel de la commune pour l'année 2026 ;

Considérant la nécessité de verser une subvention de fonctionnement au CCAS d'Évran pour l'exercice 2026 :

- pour le fonctionnement du CCAS : 4 511.58 €
- pour le fonctionnement du Centre de Santé du Pays d'Évran (reversement) : 85 000 € ;

M. Olivier BLEUZÉ entre en séance à 20h25 et prend part aux délibérations et au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **DÉCIDE** de verser une subvention de fonctionnement de 89 511.58 € au CCAS d'Évran,
- **FIXE** l'échéancier de versement de la subvention suivant :

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260430-2026_06_07-DE

	Versements
MAI (1/8ème)	11 188.95 €
JUIN (1/8ème)	11 188.95 €
JUILLET (1/8ème)	11 188.95 €
AOÛT (1/8ème)	11 188.95 €
SEPTEMBRE (1/8ème)	11 188.95 €
OCTOBRE (1/8ème)	11 188.95 €
NOVEMBRE (1/8ème)	11 188.95 €
DÉCEMBRE (1/8ème)	11 188.93 €
TOTAL	**89 511.58 €**

- **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au compte 657363 du budget de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Comptable Public assignataire.

Fait à Evran, le 4 mai 2026

MAIRIE D'EVRAN 22630

Alain BRARD,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN 22630

Patrice GAUTIER,
Maire